

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2019

Date de l'annonce publique : 08/07/2019

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2019

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2019-7-15 - 12.3
Point de l'ordre du jour	12.3
Objet	Confirmation d'un règlement de police.

Le conseil communal,

Considérant que par délibération du 4 juillet 2019 le collège échevinal a édicté un règlement de police interdisant l'utilisation, du 20 juillet 2019 à 0.00 heures au 21 juillet 2019 à 10.00 heures, de l'espace de loisir et de détente situé au lieudit « Bakerey » à Crauthem ;

Considérant que ce règlement a été édicté à l'occasion du concert « Rammstein » pour garantir la tranquillité des riverains et empêcher des débordements festifs éventuels ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la loi communale ce règlement doit être confirmé par le conseil communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

De confirmer le règlement de police édicté par le collège des bourgmestre et échevins le 4 juillet 2019 interdisant temporairement l'utilisation de l'espace de loisir et de détente situé au lieudit « Bakerey » à Crauthem.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 25 juillet 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

